DELIBERATION N° DGAEFS-SG/2026/292

2.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20261012-342398-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 21 octobre 2026

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 12 OCTOBRE 2026
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

Suite à la convocation en date du 28 septembre 2026
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Jean-Luc DARCOURT, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Laurent PERIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Michel GACEM.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : François-Xavier CADART, Paul CHRISTOPHE, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Loïc CATHELAIN, Laurent DEGALLAIX, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Michel PLOUY, Bertrand RINGOT, Frédérique SEELS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE.

OBJET : Politique d'aide visant à développer la prévention précoce et le soutien à la parentalité dans le cadre de la petite enfance.

Vu le rapport DGAEFS-SG/2026/292

Publié sur le site lenord.fr le 21 octobre 2026

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les nouveaux critères de financement des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et la convention cadre financière dans les termes du projet ci-joint en annexe 1 ;

- d'approuver les nouveaux critères de financement du dispositif d'accueil d'éveil et la convention cadre dans les termes du projet ci-joint en annexe 2 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions du dispositif d'accueil d'éveil dans les termes du projet ci-joint en annexe 2 entre le Département du Nord et les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) dont la liste est présentée en annexe 3 ci-jointe ;

- d'approuver le déploiement du dispositif d'accueil soutenu au sein d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) et la convention cadre dans les termes du projet ci-joint en annexe 4 ;

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'accueil soutenu avec la Société Babilou Evancia, dans les termes du projet ci-joint en annexe 5 ;

- d'approuver le dispositif d'accueil en crèche familiale et la convention cadre dans les termes du projet ci-joint en annexe 6 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions du dispositif d'accueil en crèche familiale, dans les termes du projet ci-joint en annexe 6, entre le Département du Nord et les crèches familiales portées par les villes citées dans le rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 24.

Madame MASSE est Présidente du conseil de surveillance de l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille Métropole. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptée dans le quorum.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Monsieur BEAUCHAMP, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame LUCAS.

Madame LUCAS (porteuse du pouvoir de Monsieur BEAUCHAMP), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 26.

Au moment du vote, 48 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 21

N'ont pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 60 (y compris les votants par procuration)

2.4

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	60
Majorité des suffrages exprimés :	31
Pour :	60 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement

DEPARTEMENT DU NORD · CONSEIL DEPARTEMENTAL · RF

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT